

PREMIERE DEMANDE PASSEPORT MINEUR

Pièces à fournir :

Si l'enfant possède une carte d'identité sécurisée valide ou périmé depuis moins de 2 ans	Si l'enfant ne possède pas de carte d'identité sécurisée valide ou en possède un périmé depuis plus de 2 ans
Pré-demande en ligne via l'<u>ANTS</u> ou... Formulaire de demande CERFA <u>à télécharger, à remplir en ligne et à imprimer</u> ou à retirer à l'Hôtel de Ville ou Mairie du nord <u>Le dossier est à déposer à l'Hôtel de Ville</u> (chaque dossier doit être complet avant la prise de rendez-vous).	Pré-demande en ligne via l'<u>ANTS</u> ou... Formulaire de demande CERFA <u>à télécharger, à remplir en ligne et à imprimer</u> ou à retirer à l'Hôtel de Ville ou Mairie du nord <u>Le dossier est à déposer à l'Hôtel de Ville</u> (chaque dossier doit être complet avant la prise de rendez-vous).
1 timbre fiscal à 1500 F à partir de 15 ans <i>(à l'OPT ou aux services fiscaux)</i> Gratuit jusqu'à 14 ans	1 timbre fiscal à 1500 F à partir de 15 ans <i>(à l'OPT ou aux services fiscaux)</i> Gratuit jusqu'à 14 ans
2 photos d'identité conformes aux normes format 35x45mm la tête nue et de face sans traces ni pliures	2 photos d'identité conformes aux normes format 35x45mm la tête nue et de face sans traces ni pliures
Copie de la pièce d'identité des deux parents (recto/verso) <u>S'il s'agit d'un représentant légal :</u> copie de la pièce d'identité du représentant légal (recto/verso) ou du passeport copie d'un document attestant de la délégation de l'autorité parentale	Copie de la pièce d'identité des deux parents (recto/verso) <u>S'il s'agit d'un représentant légal :</u> copie de la pièce d'identité du représentant légal (recto/verso) du passeport copie d'un document attestant de la délégation de l'autorité parentale

Copie du justificatif de domicile* des parents(facture nominative de moins de 3 mois)

Si les parents sont logés par un tiers :

copie du justificatif de domicile* du logeur

copie de la pièce d'identité du logeur (recto/verso) ou passeport

attestation d'hébergement originale signée par le logeur

En cas de situation familiale particulière (garde exclusive, garde alternée, enfant placé, adopté ou sous tutelle), merci de fournir une copie du jugement de divorce, de garde d'enfant, de garde alternée, d'autorité parentale ou de tutelle.

En cas de garde alternée :

copie du justificatif de domicile* des 2 parents

Pour toute autre situation :
Renseignements au 41 40 00 ou au 41 40 31

** tout justificatif de domicile devra mentionner l'adresse géographique*

Copie du justificatif de domicile* des parents(facture nominative de moins de 3 mois)

Si les parents sont logés par un tiers :

copie du justificatif de domicile* du logeur

copie de la pièce d'identité du logeur (recto/verso) ou passeport

attestation d'hébergement originale signée par le logeur

En cas de situation familiale particulière (garde exclusive, garde alternée, enfant placé, adopté ou sous tutelle), merci de fournir une copie du jugement de divorce, de garde d'enfant, de garde alternée, d'autorité parentale ou de tutelle.

En cas de garde alternée :

copie du justificatif de domicile* des 2 parents

Pour toute autre situation :
Renseignements au 41 40 00 ou au 41 40 31

** tout justificatif de domicile devra mentionner l'adresse géographique*

Copie de la carte d'identité sécurisée de l'enfant (recto/verso)

Copie intégrale de l'acte de naissance

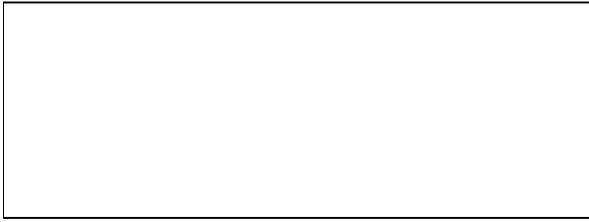
originale de moins de 3 mois, avec filiation complète

à demander à la mairie du lieu de naissance, au service de l'état civil coutumier, au bureau de Wallis ou au district de naissance

Si l'enfant a été adopté:

copie intégrale de l'acte d'adoption

Si l'enfant a été naturalisé français :



copie d'un document prouvant la nationalité française (Certificat de Nationalité Française ou décret de naturalisation)

A savoir :

- Aucune photocopie ne sera faite par nos services ;
- La présence du demandeur du passeport est obligatoire lors du dépôt de la demande ainsi que celle de la personne exerçant l'autorité parentale (père, mère, tuteur) ;
- La durée de validité du passeport est de 5 ans pour les personnes mineures.

Renseignements et dépôt des dossiers :

**Hôtel de Ville
66 AVENUE DE LA VALLÉE - 98835 DUMBÉA**

Cellule des titres d'identité: 41 40 31/ identites@ville-dumbea.nc

Ouvert du lundi au vendredi
De 7h30 à 15h30 (14h30 le vendredi)

Pour une demande de passeport d'urgence :

Renseignements auprès du Haut-commissariat de la République en Nouvelle-Calédonie
Tél. : 26 63 00